

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 08 AVRIL 2016 ó 20H00

Le 08 avril 2016, le huit avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 31 mars 2016.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 12 Votants : 12 + 3 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Oriana ERMANN, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, Mme Julie SAMAIN, Mme Emilie TAVERNIER.

Membres excusés ayant donné procuration: Mme Amale CHABBERT (procuration à Mme Julie SAMAIN), M. Pierre-Emmanuel LECLERE (procuration à M. Yves BOYER), M. Nicolas SAGNES (procuration à Mme Oriana ERMANN).

M. Fabrice MILER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET COMMUNE M14 - EXERCICE 2016

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité des membres présents 12 voix + 3 pouvoirs pour de voter le budget primitif 2016, qui peut être résumé comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	348 989,28 €	013	Atténuations de charges	3 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	413 200,00 €	70	Produit des services	3 250,00 €
014	Atténuation de produits	60 000,00 €	73	Impôts et taxes	648 835,16 €
65	Autres charges de gestion courante	118 914,00 €	74	Dotations et participations	144 413,00 €
66	Charges financières	28000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	3 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	77	Produits exceptionnels	709,67 €
023	Virement à la section d'investissement	70 000,00 €			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 267,98 €	R 002	RESULTAT REPORTE	239 663,43 €
TOTAL DES DEPENSES		1 043 371,26 €	TOTAL DES RECETTES		1 043 371,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	70 721,25 €	013	Subventions d'investissement	969 953,00 €
204	Subventions d'équipements versés	25 000,00 €	10	Dotations, fonds divers réserves	100 528,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 296 928,94 €	1068	Excédent de fonctionnement	250 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 578 725,44 €	164	Emprunts et dettes assimilés	1 500 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	75 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	70 000,00 €
			040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 267,98 €
			R 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	1 152 626,65 €
TOTAL DES DEPENSES		4 046 375,63 €	TOTAL DES RECETTES		4 046 375,63 €

2. BUDGET ASSAINISSEMENT M49 ó EXERCICE 2016

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, **décide à l'unanimité des membres présents 12 voix + 3 pouvoirs pour** de voter le budget primitif 2016, qui peut être résumé comme suit:

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	92 582,17 €	70	Vente de produits finis, prestations de services	78 000,00 €
014	Atténuations de produits	10 000,00 €	042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 903,55 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €			
66	Charges financières	7 001,09 €			
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	26 905,95 €			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	28 772,48 €	R 002	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	91 858,14 €
TOTAL DES DEPENSES		177 761,69 €	TOTAL DES RECETTES		177 761,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	13	Subventions d'investissement	59 741,22 €
21	Immobilisations corporelles	100 781,93 €	106	Réserves	60 000,00 €
23	Immobilisations en cours	23 395,06 €	021	Virement de la section de fonctionnement	26 905,95 €
16	Remboursement d'emprunts	14 708,78 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	28 772,48 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 903,55 €	R 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	11 369,67 €
TOTAL DES DEPENSES		186 789,32 €	TOTAL DES RECETTES		186 789,32 €

3. EMPRUNT

Suite à la consultation des établissements bancaires, les offres reçues ce jour nécessitent une analyse approfondie et d'éventuelles négociations.

Aussi, Monsieur le Maire propose de réunir le Conseil Municipal vendredi 15 avril prochain à 20h30 pour approuver l'offre la mieux-disante.

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (FJEP 6 FETE DE LA MUSIQUE)

L'association FJEP souhaite organiser une manifestation pour la fête de la musique vendredi 24 juin 2016 et sollicite une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents 12 voix + 3 pouvoirs pour :**

- **D**attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € au Foyer des Jeunes pour la fête de la musique organisée le vendredi 24 juin ;
- **D**inscrire la dépense au budget communal 2016.

5. SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE : CONVENTION DE SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES A L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que les élus et le Directeur de l'Ecole ont rencontré la Direction et la coordonnatrice IMS (Interventions Musicales en milieu Scolaire) du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Ardèche Musique et Danse propose un partenariat permettant à des « musiciens-intervenants » diplômés et agréés par l'Inspection Académique de l'Ardèche de venir accompagner l'enseignement musical dispensé par les professeurs des écoles.

Un projet pédagogique et culturel est conçu par l'enseignant en concertation, si besoin, avec le musicien-intervenant et validé par l'Inspection Académique de l'Ardèche pour les écoles publiques.

Cette opération, financée par le Conseil Départemental de l'Ardèche (40%, aide plafonnée à 1.900 €) et la Commune, fait l'objet d'un conventionnement avec le Syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

En concertation avec les enseignants, la Commune propose de répartir un volume de 90h sur les 5 classes. Le financement se répartit comme suit :

Participation du Conseil Départemental de l'Ardèche :	1 900 €
Participation de la commune :	3 728 €
Coût total (coût commune + participation du CD 07) :	5 628 €

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 12 voix + 3 pouvoirs pour :**

- **Approuve** la convention de sensibilisation aux pratiques musicales à l'école avec Ardèche Musique et Danse ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. INFORMATIONS

- Communauté de communes Barrès Coiron :

- . Projet de modification de la collecte des ordures ménagères porté par la Communauté de communes. Le principe réside dans le développement des bacs et la réduction du porte à porte.
- . Fusion des communautés de communes Barrès-Coiron et Rhône Helvie.

- Agenda:

Réunion publique PLU : vendredi 15 avril 2016 à 18h salle de réunion.

Cérémonie des déportés : dimanche 24 avril 2016.

- Organisation d'un marché hebdomadaire :

les samedis matins à compter du samedi 30 avril 2016 place des Ecoles.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 15 avril 2016 à 20h30.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h00.